



DELIBERATION N° 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques doit enfouir la ligne électrique aérienne basse tension située sur la rue Séverin Latappy.

Pour ce faire, le SDEPA a prévu d'enfouir plusieurs lignes électriques souterraines, dont une partie est située sur les parcelles AR 1-3-306-307 appartenant à la Commune, afin d'assurer l'alimentation des coffrets 2 et 6 qui seraient implantés en domaine privé en bordure de la rue Séverin Latappy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de passage pour réseau de distribution souterraine sur les parcelles précitées.

Il rappelle que ces travaux sont entièrement à la charge du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

Convention pour  
réseau de  
distribution  
souterraine avec le  
Syndicat  
Départemental  
d'Energie des  
Pyrénées  
Atlantiques -  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de la signer

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

- . **Autorise** le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de passage pour réseau de distribution souterraine avec la Présidente du SDEPA.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 25 novembre 2015  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015